

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 27 (1956)
Heft: 12

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P214

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVII^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 12. Décembre 1956

SOMMAIRE

Tour d'horizon horloger — Le Jura et les écoles secondaires
Marché du travail — Communications officielles
Chronique économique — Bibliographie

Tour d'horizon horloger

L'industrie horlogère connaît depuis plusieurs années une période d'activité intense, fort réjouissante et tout au profit de l'économie générale du pays entier, particulièrement de la région qui s'étend de Genève à Schaffhouse. Si on se reporte à l'histoire de l'horlogerie depuis que celle-ci s'est implantée en Suisse, il y a quelque trois cents ans, nous vivons probablement la période la plus longue sans crise. Tout le XIX^e siècle a été une succession de quelques années prospères entre d'autres, souvent plus nombreuses, où la conjoncture était mauvaise, où le chômage sévissait, où les pertes s'accumulaient.

On doit donc admettre qu'il y a quelque chose de nouveau, qu'un changement est intervenu. C'est bien le cas, grâce à l'effort entrepris par l'horlogerie elle-même pour se doter d'une

organisation professionnelle

la mettant à l'abri des effets d'un individualisme trop poussé, où un excès de liberté dégènerait fréquemment en abus préjudiciable à l'ensemble. Entreprise sous l'égide de la Chambre Suisse de l'Horlogerie, cette œuvre de réorganisation s'est concrétisée par la création et le développement des grandes organisations horlogères et des associations patronales. Il s'agit notamment de la Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie (F. H.), de l'Union des Branches Annexes de l'Horlogerie (Ubah), d'Ebauches S. A. et de l'Association d'industriels suisses de la montre Roskopf (Association Roskopf). Des conventions ont été conclues, réglementant les conditions de vente des fournitures et des ébauches, fixant des tarifs, luttant contre une expansion excessive de l'appareil industriel de production jugé suffisant pour faire face à la demande de la clientèle, réglementant enfin — chose très importante — l'exportation des fournitures de fabrication, tout en supprimant celle des chablons. Seules les ventes de pièces détachées destinées à une clientèle étrangère bénéficiant d'une situation acquise restaient possibles, clientèle fixée presque uniquement en France, en Allemagne et aux Etats-Unis.